

## APPEL A COTISATION

Cher(e)s collègues,

L'année 2019 est derrière nous depuis plusieurs semaines et a été, une fois de plus, particulièrement chargée.

Les gilets jaunes, les mouvements sociaux divers et variés, la poursuite d'une activité terroriste dense etc. n'ont guère permis aux membres du Corps de Conception et de Direction de la Police Nationale de s'accorder le moindre répit.

C'est dans ce contexte extrêmement complexe et difficile que notre organisation syndicale a continué à exercer son activité pour défendre, toujours et encore, les intérêts individuels et collectifs des commissaires de police, de tous grades.

Notre tâche a été d'autant plus rude que la loi DUSSOPT du 7 août 2019 sur la transformation de la Fonction Publique est entrée en vigueur, un dispositif législatif qui vise à modifier radicalement le mode de dialogue social avec l'administration. Ses déclinaisons ne sont d'ailleurs toujours pas totalement abouties mais ont d'ores et déjà engendré la disparition des CAP qui symbolisaient solennellement la fin du processus d'échanges entre l'administration et les organisations syndicales dans le cadre de la gestion des mutations et des avancements de tous les corps actifs de la PN.

Même si dans ces domaines cruciaux, le dialogue social se poursuit globalement sur le même portage que précédemment, les travaux indispensables à la mise en place des nouvelles règles de gestion nous ont pris et continuent à nous prendre beaucoup de temps et d'énergie que nous aurions préféré consacrer à bien d'autres thématiques touchant notre corps et notre institution.

La réforme des retraites a également constitué et constitue toujours en cette année 2020 un dossier d'une lourdeur et d'une complexité extrême auquel nous devons consacrer énormément de temps pour tenter d'éviter que des mesures aux conséquences funestes ne soient prises à notre détriment.

En 2020, l'institution ne sera probablement pas épargnée par d'autres réformes et notamment par les déclinaisons du Livre Blanc de la Sécurité Intérieure qui devraient certainement engendrer une charge importante pour les membres du CCD qui devront les mettre en œuvre.

Dans le même temps, la gestion du quotidien des services restera toujours aussi harassante avec un poids du reporting qui suscite une charge mentale qui ne cesse de croître.

Les commissaires de police, souvent usés par cette gestion du quotidien épuisante, voient également leur responsabilité de plus en plus souvent mise en cause sur le plan administratif mais également judiciaire dans le cadre d'une évolution de notre société où notre institution et ceux qui l'incarnent deviennent régulièrement les victimes expiatoires par excellence d'individus ultraviolents et en opposition frontale avec tout ce qui symbolise l'autorité du pouvoir régalién.

**Notre action quotidienne reste donc plus que jamais nécessaire** pour défendre des situations individuelles toujours plus exposées mais également la vie quotidienne d'un corps victime d'attaques récurrentes des multiples pourfendeurs de notre institution.

Pour continuer à exister, notre organisation a besoin de moyens et reste **éminemment tributaire des cotisations** que vous nous envoyez en ce qu'elles participent à hauteur de plus de 80 % au financement de l'activité du SICP.

**C'est pourquoi nous avons besoin du renouvellement de votre soutien** pour continuer à porter la voix de toutes celles et de tous ceux qui partagent notre approche et pour rester une force de proposition crédible auprès de nos interlocuteurs institutionnels. Nous attendons donc, comme chaque année, vos contributions financières indispensables au maintien de notre action à votre service.

Vous pouvez accéder à [notre bulletin d'adhésion/renouvellement directement en lien sur notre site et joint à ce message.](#)

Pour votre parfaite information, nous vous rappelons que le montant de la cotisation syndicale fait l'objet d'une réduction fiscale à hauteur des 2/3 de la somme versée (ex. Pour un CD, sur les 120 euros, 80 euros sont directement déduits de l'impôt dû).

Toujours engagés à vos côtés, nous comptons, chères et chers collègues, sur votre indéfectible soutien.

**En vous remerciant de votre fidélité !**

Amitiés syndicales.

**Olivier, Jean-Paul et Mickaël**

<p><b>Vous pouvez régler votre cotisation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>simplement en envoyant un <u>chèque libellé à l'ordre du SICP</u></b></li> </ul> <p style="text-align: center;">Ou</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>en ligne si telle est votre préférence</b> (<a href="#">Par CB via PayPal depuis le site</a> moyen de paiement sécurisé).</li> </ul>	<p><u>Montant des cotisations</u> <b>(Déductible à 66% de l'impôt sur le revenu) :</b></p>	
	<p><b>Élève Commissaire :.....</b></p> <p><b>Commissaire stagiaire :.....</b></p> <p><b>Commissaire de police : .....</b></p> <p><b>Commissaire divisionnaire : .....</b></p> <p><b>Commissaire général :.....</b></p> <p><b>Haut fonctionnaire de la PN :....</b></p> <p><b>Retraité :.....</b></p>	<p><b>20€</b></p> <p><b>50€</b></p> <p><b>100 €</b></p> <p><b>120 €</b></p> <p><b>140 €</b></p> <p><b>160€</b></p> <p><b>50 €</b></p>



Syndicat Indépendant des Commissaires de Police  
4, rue Blanche - 95230 SOISY-SOUS MONTMORENCY

**Olivier BOISTEAUX, Président**  
06 99 53 17 17

**Jean Paul MEGRET, Secrétaire national**  
06 69 49 17 17

**Mickaël TREHEN, Secrétaire national**  
06 37 16 72 34



09 87 10 75 63



secretariat@commissaires.fr



www.commissaires.fr



@SICPCommissaire



@SICPcommissaires